

Parcours particuliers

Articles D334-13 et D336-13 du Code de l'Éducation
 BO n°30 du 29 juillet 2021
 Note de service du 28/07/2021
 Arrêté du 14/05/2020

Situation Candidat	Peut conserver	Ne conserve pas	Doit passer les épreuves	Informations complémentaires
Candidat <u>scolaire</u> redoublant en classe de terminale sous statut scolaire ou individuel	Notes de CC de 1ère EAF Conservation des notes \geq à 10 des épreuves terminales (Philo, EDS de terminale, Grand oral) (pas de mention) *	Notes de CC de terminale	Epreuves terminales pour lesquelles pas de demande de conservation de notes	
Candidat <u>individuel</u> redoublant en classe de terminale sous statut scolaire ou individuel	EAF Conservation des notes \geq à 10 des épreuves de terminales et épreuves ponctuelles au titre du CC (HG- LVA - LVB - Ens. Scient. ou maths, EMC, Spé NP) (pas de mention) *		Epreuves terminales pour lesquelles pas de demande de conservation de notes	
Interruption scolarité de + d'1 an après échec Bac à partir session 2021 - candidat <u>scolaire</u> en terminale		Notes de CC de 1ère	Spécialité NP (organisée par le CE) Epreuves terminales	Pour le CC fait valoir uniquement les notes de la classe de terminale
Interruption scolarité de + d'1 an après échec Bac à partir session 2021 - candidat <u>individuel</u> en terminale			Spécialité NP HG LVA et LVB Enseignement scientifique (BG) Maths (BT) EMC Epreuves terminales	
Echec Bac avant session 2021	Conservation des notes \geq à 10 (pas de mention) *		Epreuves terminales pour lesquelles pas de demande de conservation de notes	Dispense spécialité NP Pour le CC fait valoir uniquement les notes de la classe de terminale
Interruption scolarité entre 1ère et terminale (Cas force majeure ou mobilité internationale)	Conservation notes de 1ère pdt 1 an (si statut 1ère = scolaire ou Cned réglementé)		Epreuves terminales	
Candidat scolarisé en classe de 1ère à l'étranger dans un établissement non homologué et effectuant sa classe de terminale en France sous statut scolaire	Aucune note (sauf les notes des EAF et EDS non poursuivis si le candidat les a subies)		Epreuves terminales EAF EDS non poursuivis	Dispense, <u>sur demande</u> , des résultats en LVB pour le cycle terminal lorsque la LVB n'était pas un enseignement obligatoire dans l'établissement dans lequel le candidat a suivi sa 1ère à l'étranger Pour le CC fait valoir uniquement les notes de la classe de terminale

Changements de statut

Candidat scolaire en classe de 1ère passant individuel en classe de terminale	<ul style="list-style-type: none"> • Conserve les moyennes de 1ère si choix de présenter les épreuves sur le programme de <u>terminale</u> • Ne conserve pas les moyennes de 1ère si choix de présenter les épreuves sur le programme du <u>cycle terminal</u> (la note de l'EDS non poursuivie est <u>obligatoirement</u> conservée)
Candidat individuel en classe de 1ère passant scolaire en classe de terminale	Evaluation uniquement sur les notes du contrôle continu de la classe de terminale (l'épreuve de spécialité non poursuivie doit avoir été passée ou être passée par dérogation)

Candidats titulaires d'un baccalauréat général ou technologique

	Candidat au baccalauréat général	Candidat au baccalauréat technologique
Diplôme obtenu avant la session 2021	<ul style="list-style-type: none"> • le candidat titulaire d'un baccalauréat <u>général</u> est dispensé des épreuves de philosophie, de français (écrit et oral) et du contrôle continu ; il passe donc les épreuves des deux EDS et le Grand oral • le candidat titulaire d'un baccalauréat <u>technologique</u> est dispensé des épreuves de français (écrit et oral) et du contrôle continu ; il passe donc les épreuves de philosophie, des deux EDS et du Grand oral. 	<ul style="list-style-type: none"> • le candidat titulaire d'un baccalauréat <u>technologique ou général</u> est dispensé des épreuves de philosophie, de français (écrit et oral) et du contrôle continu ; il passe donc les épreuves des deux EDS et le Grand oral. Si le candidat se présente dans la même série du baccalauréat technologique dont il est titulaire, il doit choisir un enseignement spécifique différent de celui dont il est titulaire (STMG et ST12D).
Diplôme obtenu à partir de la session 2021	<ul style="list-style-type: none"> • le candidat titulaire d'un baccalauréat <u>général</u> est dispensé des épreuves de philosophie, du Grand oral, de français (écrit et oral) et du contrôle continu ; il passe donc seulement les épreuves des deux EDS (au moins un des deux EDS doit être différent de ceux passés pour le baccalauréat dont il est titulaire). • le candidat titulaire d'un baccalauréat <u>technologique</u> est dispensé des épreuves du Grand Oral, de français (écrit et oral) et du contrôle continu ; il passe donc les épreuves de philosophie et des deux EDS. 	<ul style="list-style-type: none"> • le candidat titulaire d'un baccalauréat <u>technologique ou général</u> est dispensé des épreuves de philosophie, du Grand oral, de français (écrit et oral) et du contrôle continu ; il passe donc seulement les épreuves des deux EDS . Si le candidat se présente dans la même série du baccalauréat technologique dont il est titulaire, il doit choisir un enseignement spécifique différent de celui dont il est titulaire (STMG et ST12D).

* pendant cinq sessions suivant échec